

On s'abonne au bureau de la rédaction rue Souverain-Pont, n. 320; chez les dames MAHOUX et de SARTORIUS, maison joignante; et M. LATOUR, imprimeur-libraire, rue du Pont-d'Ile, continuera à recevoir, concurremment avec les autres bureaux, les avis et annonces.



On reçoit aussi des abonnemens chez M. BERRET, libraire, marqué au bois, à Bruxelles, et chez tous les directeurs des postes du royaume.
Le prix de l'abonnement est de NEUF FRANCS par trimestre pour Liège, et de ONZE FRANCS, FRANCO, pour les autres villes du royaume.

Mathieu Laensberg.

GAZETTE DE LIÈGE.

ALLEMAGNE.

Augsbourg, le 19 juin. — Il paraît décidé que la diète de Hongrie sera assemblée à la fin du mois de septembre pour le sacre de l'impératrice comme reine de Hongrie, ce qui, d'après les anciennes coutumes, ne se fait jamais qu'en pleine diète. Depuis assez long-tems, l'empereur n'a convoqué aucune diète en Hongrie.

ANGLETERRE.

Londres, le 21 juin. — La *Gazette de Londres* de samedi dernier contient un ordre du roi en conseil, daté du 14 juin, concernant une nouvelle émission de monnaies d'or et d'argent, portant une nouvelle effigie de S. M. Il y aura des pièces d'or de cinq livres sterling, des doubles souverains, valant 2 l., des souverains valant une l., et des demi souverains valant 10 schellings. La monnaie d'argent comprendra, comme à présent, des couronnes ou pièces de 5 schellings, des demi couronnes ou pièces de 2 schellings et demi, des schellings ou pièces de 12 pences, et des demi schellings ou pièces de 6 pences.

— La gazette extraordinaire de Bogota, du 4 mars, contient la nouvelle officielle de la reconnaissance, par la Grande-Bretagne, de l'indépendance de la Colombie. De grandes rejoissances ont eu lieu à cette occasion.

— Des assemblées agrégées des catholiques, qui manifestent le même esprit que celle de Dublin, se tiennent partout en Irlande. A Cork et à Waterford on s'est réuni mardi dernier; quelques-uns des discours prononcés à Cork étaient fort animés.

— On écrit d'Oxford: « Cette université a envoyé mercredi dernier une belle tortue vivante à l'adresse suivante: A. S. A. R. le duc d'York, le magnanime champion de l'église et du roi, de la part du recteur du collège de Lincoln, Oxford. »

FRANCE.

Paris, le 22 juin. — La monnaie des médailles n'a pas voulu se laisser vaincre par l'imprimerie royale en courtoisie envers l'envoyé du bey de Tunis. L'illustré barbaresque a visité aujourd'hui cet établissement, et M. le directeur a fait frapper en sa présence plusieurs médailles avec une inscription arabe fournie par M. Destaing, rédacteur de la *Gazette de France*. Voici cette inscription:

FACE. *Sidy Mahmoud, wakil bey Tunis, allazem charraffe el iaimne beziaretou darel Sekket al soultanich* (Sidy Mahmoud, envoyé du glorieux bey de Tunis, a honoré aujourd'hui de sa visite l'Hôtel de la monnaie royale.)

REVERS. *Dourib fy Paris be moubacherech Sidy Puymaurin, moudabber darel moamelet al feraswonie fi juin 21 Zil Kadehs, 1825 almesich, wa hie 1240 almohommedich* (Frappé à Paris, par les soins de Sidy (monsieur) Puymaurin, directeur de la monnaie des médailles françaises, le 21 juin 1825 du Messie, qui répond au 5^e jour de Zekadel, au 1240 de l'Hégire.)

— Le consul de France à Cadix a informé le commerce de cette ville qu'aucun bâtiment de guerre français n'escorterait plus à l'avenir aucun navire espagnol, et que la France garderait à cette occasion la plus stricte neutralité. Les corsaires s'approchent tellement de Cadix qu'on les découvre des remparts, et il paraît qu'ils couvrent toute la côte, car on écrit de Barcelone qu'on en a signalé du fort de Montjoui et de Port-Vendres et qu'on a vu en avant du cap Creuss deux bâtimens que l'on croit être des corsaires indépendans.

— Mgr. le chancelier de France a donné avant-hier un déjeuner de huit cents couverts.

— Un élève en médecine a adressé la lettre suivante au *Courrier français*:

Monsieur,
Depuis quelque tems l'*Etoile* a occupé le public d'un fait atroce, c'est son expression, arrivé dans l'école de médecine. Elle ne s'en servait que comme d'un moyen de preuve à l'appui d'une déclaration, vous avez dû le relever. Dans l'école de médecine il était complètement inconnu. L'*Etoile* a enfin révélé et à l'école et au public quel était ce crime abominable.

La vérité est qu'une rixe s'est élevée entre un élève externe de l'Hôtel-Dieu et un docteur en médecine. Le premier avait une canne à la main, il l'a levée pour frapper sans doute, le second s'est mis en défense avec son parapluie: après un moment d'escrime très court, le plus grand et le plus vigoureux des deux, l'élève, a été frappé au visage d'une manière qui a paru d'abord assez légère. Voilà, Monsieur, à quoi se réduisent les faits que l'*Etoile* a si ridiculement envenimés.

J'ai l'honneur, etc.

Un témoin oculaire.

— Le général Canterac est arrivé à Bordeaux le 17 juin au soir. Il avait adressé de Pauillac, dès le 15 juin, une lettre au rédacteur de l'un des journaux de Bordeaux, pour démentir celle que les feuilles anglaises avaient rapportée comme ayant été écrite par lui à Bolivar. « Je n'ai eu, dit M. Canterac, d'autres relations avec ce général, qu'une lettre de pure étiquette, et

dont le contenu était si simple, que je l'écrivis sans brouillon et sans en garder copie, dans le seul but d'améliorer la situation de mes compagnons d'armes, et tâcher particulièrement de mettre le général Monet à l'abri de la vengeance dont il était menacé pour avoir, je crois avec justice de cause, fait fusiller deux officiers prisonniers. »

— La cour royale (chambre des appels de police correctionnelle) a décidé hier, dans une affaire d'une haute importance.

M. Firmin Didot avait fait imprimer un ouvrage en Espagnol pour l'Amérique du Sud. Il crut pouvoir se dispenser de déposer les exemplaires voulus par la loi, mais sur la réquisition du ministère public, l'ouvrage fut saisi, et le libraire condamné en première instance à une légère amende. Sur l'appel, M. Renouard a soutenu que la loi qui ordonne le dépôt, ne pouvait s'appliquer aux ouvrages, dont la publication n'avait pas lieu en France. La cour a admis ce moyen, et renvoyé M. Didot de la plainte.

Cours de la bourse du 22 juin. Cours au comptant. 5 p. cent cons. 102 80 c.; 3 p. cent, 75 fr. 80 c.; Emprunt royal d'Espagne, 58 00; 16^e série. Act. de la banque, 2200 00. La fin du mois. *Cinq pour cent.* A 2 heures 102 fr. 65 c., 3 heures 102 fr. 90 c. *Trois pour cent* 00 00.

AFFAIRES DE LA GRÈCE.

L'*Observateur autrichien* donne presque chaque jour les nouvelles les plus désastreuses pour les Grecs; et il prétend les avoir extraites des journaux grecs l'*Ami de la loi* et la *Chronique grecque*. Nous avons sous les yeux trois numéros de ces feuilles dont le musulman viennois a, dit-il, tiré des rapports des défaites des Hellènes, et nous n'y trouvons pas un mot de tout ce que l'effronté journaliste soutient y être contenu. Il est étonnant que nous soyons les premiers à nous apercevoir de cette manœuvre que ni les journaux anglais ni les feuilles françaises n'ont point encore signalée.

(Le Belge.)

Kalamata, le 23 mai. — Le gouvernement de la Grèce vient d'amnistier les rebelles qui se trouvaient depuis quelque tems enfermés à Hydra dans le monastère de Sainte-Hélène, sous la condition qu'ils marcheront de suite contre l'ennemi.

— Le *Courrier français* donne comme la recevant directement de Corfou, une lettre du 27 mai, par conséquent postérieure aux dernières nouvelles des feuilles allemandes, de laquelle nous extrayons ce qui suit et qui explique les bruits qui ont couru de la capitulation de Navarin.

« Le 6 mai (vieux style) correspondant au 19 mai, une division navale commandée par Topal-pacha, portant 2000 cosaques, 1500 janissaires et 8000 asiatiques prit terre aux environs de Navarin. Forçant la passe, le vice-amiral pénétra dans le port de Pylos, et la victoire fut remise en question. Les assiégés à l'approche du danger, arborèrent pavillon blanc, non pour capituler, car tous étaient décidés à mourir, mais comme signal convenu entre les Grecs. Soudain, les barbares qui s'attendaient à parlementer sont attaqués par terre et par mer. Mianlis entre au port et brûle les vaisseaux du vice-amiral Topal-pacha; l'armée de terre bat et disperse cosaques, asiatiques, janissaires, et une double victoire annonce le triomphe de la croix.

« Cet événement a eu lieu le 19 mai, jour de l'Ascension, suivant le style grec; nous sommes assurés du résultat, mais nous en ignorons les détails, qui ne peuvent tarder à être connus.

« La chronique de Missolonghi nous annonce en attendant la retraite de Routchi, pacha de l'Acarnanie, la défaite des Turcs en Livadie, où une partie de ces barbares n'ont paru que pour conquérir quelques pieds de terre où ils sont enterrés. »

Le *Courrier anglais*, du 21 juin, publie une lettre de Trieste du 7 juin, annonçant comme certaine la nouvelle précédemment répandue de plusieurs victoires remportées par les Grecs. Elle porte que mercredi 18 mai, vers minuit, et au point du jour du lendemain 19, les Grecs ont brûlé tout le reste de la flotte égyptienne au port de Navarin. En même tems les troupes sous les ordres du président Conduriotis et de Mayromichalis sont tombées sur l'armée égyptienne, l'ont battue complètement et se sont emparées du camp ennemi. Très-peu d'Égyptiens se sont sauvés à Modon. Cette brillante victoire qui est sans exemple, a délivré Navarin.

PAYS-BAS.

LIÈGE, LE 25 JUIN.

Pour éviter les retards dans l'envoi du journal, on est prié de renouveler les abonnemens qui expirent le 30 juin.

Les recherches de la justice n'ont point été infructueuses pour parvenir à découvrir l'auteur de l'assassinat commis le 20 de ce mois dans le bois de Marivaux, près de Namur, sur la personne de la mère et la fille. Dès que les brigades de la force publique stationnées dans les environs, connurent l'événement, elles se mirent en route; et c'est dans le village de Marbais (Brabant méridional) que l'on parvint à l'arrêter le 22. Le zèle qu'ont montré M. le maréchal des logis du corps de la maréchaussée Philippart, le brigadier de la même arme Hue, et M. le mayer de Marbais a beaucoup contribué à l'arrestation du coupable, qui a été pris par suite de beaucoup d'indices.

Ce malheureux est un déserteur français nommé Jean-Baptiste Fortain, né à Vienne en Autriche; il était encore porteur d'une

paire de ciseaux, de boucles d'oreilles, de deux bagues, d'une collerette, d'un mouchoir renfermant quelque argent, et d'autres objets d'habillement de femme : tous ces effets étaient ensanglantés, ainsi que les vêtements de l'individu. Il a été de suite transféré dans les prisons de Nivelles. (Courrier des P.-B.)

— Le roi de Prusse a conféré la dignité de feld-maréchal à M. le général comte de Gneisenau, et celle de lieutenant-général au prince Frédéric des Pays-Bas.

— Un bateau à vapeur a commencé le 22 au matin à faire le service de communication entre les deux rives de l'Escaut d'Anvers à la Tête de Flandre. Il a fait 45 voyages, et le trajet se faisait de trois à cinq minutes selon la hauteur de la marée et le courant d'eau.

— Voici le discours qu'a prononcé S. M. l'empereur de Russie, dans la séance des deux chambres réunies à Varsovie pour la clôture de la diète le 13 juin :

Représentans du royaume de Pologne, votre 3^e session offre des résultats dont je ne saurais assez vous féliciter. Vous avez délibéré avec calme et sagesse, rempli l'attente de votre patrie et justifié ma confiance.

La religion a reçu de vous un légitime et judicieux hommage. Ses droits ont été conciliés avec les institutions et les formes dont l'intérêt public réclamait le maintien, et le premier livre de votre code civil a posé les bases d'un système de législation approprié à l'état, aux besoins et aux mœurs de la société qu'il doit régir. Vos réunions futures acheveront cet important travail.

Dans les lois sur les hypothèques et dans plusieurs parties de votre code pénal, l'expérience avait signalé quelques inconvéniens. Vous les avez fait disparaître.

Vos longs malheurs avaient obéré de dettes les propriétés foncières. Vrai soutien de l'état, elles appelaient un indispensable soulagement. Vous avez senti la nécessité de venir leur secours. Les obstacles qui pourraient entraver le développement de la loi sur l'association territoriale, seront écartés ; et à la faveur de son influence, de l'active sollicitude qui en dirigera l'exécution, de l'assistance particulière que le gouvernement a garantie pour les cas où les bienfaits de la loi elle-même se trouveraient encore insuffisants, vous verrez, j'aime à le croire, s'effacer les dernières traces de vos infortunes.

Je me suis empressé d'accueillir tous les amendemens que vous m'avez proposés. De votre côté, vous avez adopté tous les projets de loi que j'ai fait soumettre à vos discussions.

Cet échange de vœux et de lumières, ce mutuel accord, unique moyen d'affermir les institutions dont vous jouissez, en sont à la fois le vrai but et le plus essentiel avantage.

Pour cimenter une aussi heureuse union, pour entretenir les communications dont elle est le fruit, dans l'intervalle qui s'écoulera jusqu'à la prochaine diète, un comité tiré de votre sein continuera de prendre part à la confection des projets de loi.

Vous m'avez présenté diverses demandes. Je les prendrai toutes en mûre considération, et vous connaîtrez les motifs de mes décisions à leur égard. Il y sera fait droit, autant que les circonstances pourront le permettre.

Représentans du royaume de Pologne, je vous quitte avec regret, mais aussi avec la satisfaction de vous avoir vu coopérer à votre bonheur selon vos intérêts et mes vœux. Partagez ce sentiment, répandez-le parmi vos concitoyens, et croyez que je saurai reconnaître la confiance dont les témoignages ont marqué votre réunion actuelle. Ils ne sont pas perdus. J'en conserve une impression profonde, qui s'unira toujours au désir de vous prouver combien est sincère l'affection que je vous porte, et combien votre conduite aura d'influence sur votre avenir.

— Les journaux français parlent d'un moine de l'espèce, dite *Capucins*, qu'on a vu se promenant dans les rues de Nantes, il y a environ quinze jours. Il était en grand costume, c'est-à-dire, avec ses sandales, sa robe et son capuchon. Il avait les pieds nus. Cette apparition, qui n'eût été que ridicule, il y a quelques années, a excité d'autant plus d'inquiétude que la France semble, chaque jour plus menacée d'une résurrection monacale. Il n'y manque pas de gens qui voudraient la voir, à cet égard, sur la même ligne que l'Espagne.

Pourquoi n'atteindraient-ils pas leur but ?...

Aujourd'hui surtout, on ose et on souffre beaucoup de choses dans ce pays-là.

— Les journaux s'accordent généralement à dire que le congrès de Milan est terminé. Malgré le secret qui couvre encore les conférences des ministres des puissances italiennes, on regarde comme décidé que l'occupation du royaume de Naples par les troupes autrichiennes sera prolongée. Il paraît aussi que le projet de fédération italienne a rencontré d'insurmontables difficultés et qu'en définitive on n'a rien conclu. Bientôt sans doute de nouveaux manifestes seront publiés. Puissent-ils ne pas être comme tous ceux qu'on a vus, depuis 1815, c'est-à-dire, des actes d'accusation contre les peuples, et des professions de foi qui les déshéritent de leurs droits. La royauté n'a point à y gagner, et il ne faut rien moins que l'aspect qu'elle offre en Angleterre et dans les Pays-Bas pour paralyser l'influence de ces publications. Si d'ailleurs la dignité et l'intelligence humaine avaient pu se plier un instant à de certaines théories, cet abaissement eût été de courte durée, et c'est du pouvoir lui-même qu'une salutaire lumière eût jailli. Quand les faits commentent les doctrines, celles-ci deviennent claires : l'on cesse de prendre le change sur ce qu'elles peuvent avoir de faux ou de dangereux ; et quels commentaires que les occupations à force armée, la guerre déclarée aux publicités des tribunes et des presses, l'engagement solennel de vouer à perpétuité une nation au régime du bon plaisir.....

— Voici quelques détails sur la ville de Manchester, qui prouvent avec quelle rapidité s'accroît la prospérité de la Grande-Bretagne :

La première machine à vapeur fut employée à Manchester, et n'y fut introduite qu'en 1790.

A la fin de 1814, il n'y avait pas encore eu un seul métier à tisser, mu par un mécanisme à vapeur.

En 1824, il y avait en tout 200 machines à vapeur. Il y a actuellement 30,000 métiers à tisser, mu par la vapeur.

En 1815, la quantité de coton manufacturé à Manchester était de 110,000,000 l., formant 99,687,500 l. de fil à 1 shilling 6 pences ; valeur, 7,487,562 l. st.

En 1823, on manufactura 160,000,000 livres de coton, d'où l'on tira 145,000,000 de fil, à 1 shilling 6 pences. Valeur 10,875,000 l. st.

Manchester consomme les neuf dixièmes du coton introduit à Liverpool, et cette ville exporte les produits de Manchester.

Voici les progrès du nombre des maisons et des habitans ; il faut ob-

server que Salford est toujours considéré comme faisant partie de Manchester.

Années.	Maisons.	Habitans.
En 1757.	3,316.	19,837.
En 1773.	4,268.	27,246.
En 1821.	21,156.	133,708.
En 1824.	25,913.	163,888.

L'augmentation a été de 30,000 hommes en trois années.

— Il est passé, le 22 du mois d'avril dernier, par Metz, dit le journal de Dijon, un superbe troupeau de Mérinos, venant d'Allemagne et provenant des races dites *électorales*. Nous croyons que les moutons *électoraux* sont connus, en France, depuis quelques années, et qu'on en a vu déjà dans beaucoup de départemens.

ÉPIQUE D'un parisien à la statue d'ERASME.

Un poète parisien, ou, si nous devinons bien, un poète dont les travaux littéraires mériteraient à Paris des lettres de naturalisation, vient d'adresser à la statue d'Erasmus, élevée à Rotterdam, une épître écrite avec une légèreté toute française. Voici son début :

Grave comme un docteur proclamé dans Louvain,
Erasmus, que fais-tu, ce gros livre à la main ?
Si des travers du jour tu rêves la satire,
J'attendrai tes bons mots ; qu'ils pleuvent, j'aime à rire ;
Mais la sorbonne encore avec un argument
Vient-elle guerroyer contre ton monument,
Vas-tu commenter Luc dans une paraphrase ?
Causons plutôt, causons et descends de ta base,
Je suis petit, là-haut tu ne m'entendrais pas.

La causerie du poète avec Erasmus est fort gaie et fort spirituelle. On y trouve même ces négligences (1) et quelques-unes de ces longueurs qui se pardonnent volontiers dans la conversation, et par fois en font le charme. Peut être aussi l'auteur, en parlant à Erasmus, oublie-t-il trop souvent de lui parler d'Erasmus. Peu de vers sont consacrés au héros de l'épître. Ceux que nous allons citer font regretter que le poète en ait été si avare.

Rochette (2) sait beaucoup, mais tu sus d'avantage.
Ce n'est qu'un érudit, tu fus encore un sage,
Et peut-être à Louvain, sans trop de vanité,
Tu viendrais professer en l'université.
Tu n'y trouverais plus ce fougueux canoniste,
Qui de tes gros péchés avait enflé la liste,
Cet âpre Hentenius maintenant oublié ;
Dans ces lieux si l'erreur n'est pas sans allié,
Si la droite raison, soumise au pédantisme
Ne se trouve souvent qu'après un syllogisme,
S'il est quelques abus, du moins de toutes parts
Les fils de saint François, effrayant nos regards,
N'accourent plus, pressés de soutenir leur thèse
Brûler un raisonneur dans l'espoir qu'il se taise.

C'est moins une épître à Erasmus, que quelques traits de satire sur l'époque actuelle, que le poète semble avoir voulu offrir au lecteur. Sa muse satyrique esquisse ses portraits avec esprit et gaîté, mais on voudrait quelquefois plus de correction dans le style, moins d'obscurité dans la pensée. Notre observation s'applique surtout au passage qui termine l'épître, et qui nous en paraît être la partie la plus saillante : nous le citerons ici, en l'abrégeant.

Un roi qui, par malheur, ne va point à la messe,
Vous offre une chartre, où les ressorts divers,
Images du pouvoir qui régit l'univers,
Sagement combinés, l'un l'autre se protègent,
Soutiennent sans danger le fardeau qu'ils allègent,
Et soumettent aux lois de la stabilité
Les mouvemens confus nés de la liberté.
Peuple heureux qui parfois méconnaît sa fortune,
A ses maîtres toujours montrant quelque rancune !
Eh ! qu'importe après tout si fidèle et soumis
Il respecte la main où le sceptre est remis !
C'est ainsi que l'on voit, au fort de la tendresse,
L'amant le plus épris quereller sa maîtresse.
Vous payez un peu cher, d'accord, mais en quels lieux
Le fer découvre-t-il des biens plus précieux ?
Sur quel sol plus fécond le souffle de Borée
Peut-il faire ondoyer une moisson dorée ?
Sur nos côtes Bacchus de pampre couronné,
Trouve un frère inconnu d'épis environné,
Et dans la même coupe au raisin consacrée
Épanche la liqueur par Odin préférée....
Honneur au froid bon sens qui toujours vous conseille !
Vous cherchez la raison sans cajoler l'oreille ;
Parmi vos sénateurs j'aperçois, j'en conviens,
Fort peu de beaux parleurs, beaucoup de citoyens.
Mais du grand Marcellus la fougueuse éloquence
A-t-elle d'un faux pas su préserver la France ?
En vain de Démosthène il broya les cailloux,
En vain de ses discours Pevronnet fut jaloux,
L'Indemnité trompe et l'affreux Sacrilège
D'une sanglante loi dote le Privilège.
Je regrette, il est vrai, que la tour de Babel
S'élève dans le champ fécond par Vondel.
A mon âge avec peine on reprend la grammaire ;
J'estime, comme on doit, le gros dictionnaire
Dont vous a fait présent le prodigue Olinger,
Mais j'ose préférer les vers de Béranger,
Un motif plus puissant m'éloignerait encore
Des lieux où chaque jour te retrouve l'aurore ;
Trop fidèles aux lois de l'hospitalité
Vous donnez un asyle à la perversité.
Au milieu de vos murs pourquoi souffrir l'audace
De quelques vils frélons, excréments du Parnasse,

(1) Le ridicule ressemble en ses éclats bruyants.

(2) M. Raoul Rochette, de la société des bonnes lettres.

Qui pensent que leur honte est utile au pouvoir,
Et de crimes concrets, vous prêchent le devoir?
Erasme, chasse enfin cette cohorte impure,
Aux vertus qu'il défend le méchant fait injure;
Les à Paris même, sont superflus:
Et quels lâches coquins si nous n'en voulons plus!

Comptant trop peu sur notre pénétration pour soulever le voile
de l'anonyme dont s'est couvert l'auteur de l'épître, nous remar-
querons seulement qu'il y parle souvent de Louvain, même de l'u-
niversité de Louvain, qu'il se dit petit, qu'il parle avec irrévé-
rence de la langue hollandaise, qu'il paraît avoir à se plaindre d'un
journal, puis enfin d'un M. R.

NOUVELLES LITTÉRAIRES ET DES ARTS.

Les membres de notre Société libre d'Emulation viennent de recevoir le
procès-verbal de la séance publique tenue le 29 janvier 1825. Ce procès-
verbal, formant une brochure de 200 pages, renferme un rapport intéres-
sant sur les travaux de la Société, suivi de notes curieuses et savantes;
deux pièces de vers couronnées au concours, quelques fables de M. De Stas-
sart, une notice nécrologique sur M. Van Erborn, par M. J.-B. Teste;
enfin une introduction à l'histoire du pays de Liège que prépare M. De Ger-
lache, sous le titre de *Souvenirs historiques du pays et de la principauté
de Liège*.

La nouvelle édition des institutes du droit romain que M. WARNKOENIG
vient de publier sous le titre de: INSTITUTIONES JURIS ROMANI PRIVATI, est, à
proprement parler, un traité entièrement neuf sur la science confiée aux
soins de ce savant professeur. Ce n'est pas ici le lieu de publier l'analyse
d'un livre de ce genre, ni même d'en faire l'éloge puisque l'espace nous
manquerait pour le motiver d'une manière digne de l'ouvrage. Nous nous
contenterons de dire sommairement que nous avons remarqué dans la pré-
face des idées qui appartiennent réellement à la philosophie de la science et
des principes qui sont au-dessus de tous les préjugés et de toutes les traditions
de l'école, sur la méthode qu'il convient d'adopter dans l'enseignement du
droit romain, par une sage combinaison de la marche didactique et de l'é-
tude philologique et historique de la législation. En parcourant le livre lui
même on se convaincra facilement que l'auteur fidèle au plan qu'il s'est
tracé n'a négligé aucune des sources qu'il avait indiquées et qu'il a même
exploité, d'une manière très utile pour la science, les découvertes récentes
que l'on a faites, des fragmens du code Théodosien, du traité de la république
et de quelques discours de Cicéron, etc.

Mondonville, que trois théâtres de Paris et des départemens se disputaient,
vient enfin de débiter à l'Opéra-Comique, dans *Euphrosine et Coradin*,
et la *Fête du village voisin*. Comme chanteur, Mondonville a obtenu un
succès décidé. Sa voix est une très-belle basse-taille. Il passe facilement des
tons les plus graves aux tons les plus élevés; il a été souvent et justement
applaudi. Sa diction comme comédien manque encore de fermeté, cepen-
dant on ne lui reconnaît point de défaut essentiel, et avec du travail et de
l'application, on peut espérer qu'il deviendra un sujet aussi remarquable
qu'utile au théâtre qui formera et s'appropriera son talent.

(Pandore.)

Le célèbre Walter-Scott publie en ce moment, et tout-à-la-fois à Edim-
bourg et à Londres, deux romans historiques, sous le titre commun de
l'histoire du tems des croisades. Le premier, le *Connétable de Chester*,
décrit les préparatifs de l'expédition et l'état intérieur du pays de Galles
après le départ de l'armée; le second, *Richard en Palestine*, offre la
peinture du camp des princes croisés. Cette double publication compren-
dra six volumes in-12, et ne saurait manquer d'exciter une vive curio-
sité. Il est peu de sujets qui s'adaptent mieux au talent de Walter-Scott que
l'histoire des croisades.

Sir Walter-Scott annonce dans la préface de son nouvel ouvrage, l'inten-
tion d'écrire la vie de Napoléon.

On doit désirer, dans l'intérêt de la vérité et dans celui même de l'illustre
barde écossais, qu'il renonce à un pareil dessein. Walter-Scott, dans ses
lettres de Paul, dont les événemens politiques de 1815 font le sujet, a
donné une faible idée de la justice et de l'impartialité qu'on doit attendre
de lui, lorsqu'il écrit l'histoire de la France. Il faut le dire, jusqu'à pré-
sent Napoléon n'a guère inspiré que des apologies ou des diatribes. S'il était
donné à un contemporain d'être assez cosmopolite, assez au-dessus du siè-
cle pour exercer avec justice et dignité l'imposante magistrature de l'his-
torien de Napoléon, peut-être le seul Byron eût-il été capable de s'élever à
cette hauteur, et de flétrir, avec une égale indignation, l'instinct de des-
potisme, qui a détourné d'une haute destination les immenses facultés d'un
des hommes les plus étonnans de tous les siècles, et l'ignoble et cruelle tor-
ture du prisonnier de Ste-Hélène.

L'Homme à deux têtes, histoire de Fernand-Carlos de Vargas, par M.
Dumersan, avec cette épigraphe: *Quelle guerre cruelle! je trouve deux
hommes en moi*; tel est le titre d'un roman qu'on vient de publier à Pa-
ris et dont les journaux français font un grand éloge. « Ce livre, dit l'un
deux, sera lu, relu, blâmé, critiqué, défendu et bientôt réimprimé. A le
considérer sous un point de vue élevé, c'est surtout à un mélange de phi-
losophie et de raison que M. Dumersan a su introduire dans un sujet pa-
reil que l'on doit donner des éloges. »

— On vient de mettre en vente dans la même capitale *l'histoire des révo-
lutions politiques et littéraires du 18^e siècle*, et en particulier depuis
1789 jusqu'au consulat, par M. Schlosser, professeur d'histoire à l'univer-
sité de Heidelberg. Les journaux n'ont pas encore rendu compte de cet
ouvrage, dont l'auteur joint en Allemagne d'une grande réputation. Le
titre fait croire que c'est spécialement de la France que le professeur alle-
mand s'est occupé.

*Préparation des étoffes pour les faire servir au même usage que le
cuir*. — Les draps, les toiles de lin et de coton peuvent être ainsi employées.
Lorsque l'étoffe doit être flexible, on la prépare avec une composition faite
de 4 parties de colle-forte dans un état gélatineux, 2 d'huile de lin grasse,
une demie partie de noir de fumée, une partie de blanc de plomb en pou-
dre, et une partie de terre de pipe aussi en poudre. Quand la colle-forte
est suffisamment fondue, on ajoute par degrés l'huile de lin, ensuite le
noir de fumée, le blanc de plomb et la terre de pipe, et on les mêle bien en-
semble. Après que le drap a été tendu sur un cadre convenable, on verse
dessus de la composition chaude que l'on étend avec un couteau à palette.
Le drap ainsi préparé est séché à l'air, si le tems le permet, ou dans une
étuve chauffée modérément. Lorsque la première couche est bien sèche,
on en ajoute une seconde, puis une troisième. On unit la dernière couche
en la passant entre deux cylindres, ou en la frottant avec la pierre ponce,
puis on lui donne un vernis qu'on peut colorer.

Lebeau.

COMMERCE.

BOURSE D'ANVERS, du 24 juin.

EFFETS PUBLICS. — Ils ont été recherchés à la cote d'hier.

CHANGES. — L'Amsterdam court a été offert à 178 p. 070 de perte; le
Londres court s'est fait de 3976 1/2 à 3977; les deux mois de 3974 à 3974 1/2,
le papier à trois mois a été offert à 3973; le Paris court et à terme ont été
recherchés à la cote d'hier; il ne s'est rien traité en Francfort court; le papier
à trois mois est rare et demandé; le Hambourg a été peu recherché.

MARCHANDISES. — Il s'est vendu environ 500 balles café St. Domingue, à
37 1/2 cents; et environ 1,400 balles Chérifon en divers lots de 40 1/2 à
40 1/2 cents.

Départ. — Du 24 juin.

Le boeker national *Vriendschap*, capitaine Poodts, allant à Douvres,
chargé d'écorces.

BOURSE D'AMSTERDAM. — Du 23 juin.

Dette act., 59 3/4 60 1/4 60. Différée, 1 3/16 1 1/4 1 25/128. Bill.
de chance, 00. Synd. d'amort., 99 3/4, 100, 99 7/8. Rentes remb.,
88 3/4 89 1/4 89. Lots d°, 95 97. Act. soc. de comm. 103 1/4 3/4 1/2.

MARCHANDISES. — Grains. Le marché d'hier a été moins animé; quelques
parties de froment ont été vendues à une légère baisse pour la consumma-
tion. Le seigle brun sur navire s'offre peu à la vente; on a offert les anciens
prix pour des petites parties de Prusse; mais on pourrait acheter par fortes
parties à quelque chose plus bas. La rareté de l'orge en fait soutenir le prix.
L'avoine reste faible. Le prix du blé sarrasin se soutient bien.

Colza. — Point à vendre: il y aurait à marchander sur la dernière cote.

Huile de navette. — Voici la cote: livrable de suite, de fl. 28 1/2 à 28
1/4; pour mai 1826, de fl. 34 à 34 1/2; pour septembre, fl. 29 1/2, 29
3/4 et 30; pour octobre, fl. 30, 30 1/4 et 30 1/2; pour novembre, fl. 30
1/2, 30 3/4 et 31; pour décembre, fl. 31 et 31 1/4.

MODES PARISIENNES.

La mode des grands remplis au bas des robes demi-toilette, se soutient
toujours. Pour les rendre plus habillées, on adapte quelquefois, au dessus
de chacun de ces remplis, une petite ruche pareille à l'étoffe; alors les rem-
plis sont à une grande distance les uns des autres. D'autres sont bordés,
au bas par une petite garniture festonnée, ou, sur les robes blanches et à fond
blanc, par une petite dentelle.

Les volans sont de plus en plus en faveur. On en pose jusqu'à trois; mais
lorsque l'on n'en voit qu'un, il est de la hauteur d'un quart et même d'un
quart et demi. Alors on les borde, soit en broderies de couleur, ou au plu-
metis, soit avec de très-petit tulle que l'on pose en feston. On laisse géné-
ralement passer au-dessus de ces volans une petite tête d'un pouce de
hauteur.

Quelque chapeaux en paille de riz sont gracieusement relevés sur le côté
par trois rubans qui se fixent sous la passe et viennent se rattacher sous
une touffe de fleurs ou de marabouts. Sur d'autres chapeaux, en paille de
riz, on pose de côté un gros bouquet d'épis, d'où partent trois rubans que
l'on réunit en tresse, et qui, après avoir traversé la tête, viennent se ter-
miner par un gros noeud qui s'attache de l'autre côté de la tête et tombe très-
bas sur la passe.

Erratum. — Dans le n°. d'avant-hier, 2^e page, 1^{re} colonne,
dernier article, au lieu de: le journal de Paris, lisez un jour-
nal de Paris.

VILLE DE LIÈGE.

Les bourgmestre et échevins informent qu'ils procéderont publiquement
à la salle de leurs séances, à l'hôtel-de-ville, le mardi 28 juin courant,
à onze heures du matin, à la vente aux enchères des matériaux à provenir
des maisons, dont la démolition est nécessaire pour régulariser la place
vis-à-vis le Palais de justice.

Le cahier des charges ainsi que le plan figuratif des maisons à démolir,
comprises en deux lots, sont à voir tous les jours au secrétariat de la ré-
gence, de neuf heures du matin à midi.

La veille de l'adjudication on pourra voir en détail toutes les propriétés
à démolir, une personne de la part de l'administration sera sur les lieux
pour indiquer les objets qui seront mis en vente.

A l'hôtel-de-ville, le 3 juin 1825.

Le bourgmestre. Chevalier de MÉLOTTE D'ERVOZ.

TEMPÉRATURE DU 25 JUI.

A 9 h. du mat., 15 au-dessus 0; à 3 h. ap.-midi, 21 1/2 d. au-dessus.

La taxe du PAIN est la même que celle de la semaine dernière.

ÉTAT CIVIL DE LIÈGE. — Du 24 juin.

Naissances: 4 garçons, 4 filles.

Décès: 4 garçons, 2 filles, 4 femmes; savoir:

Marie-Thérèse-Joseph Denoël, âgée de 87 ans, sans prof., faub. St.-Léo-
nard, veuve de Joseph Legipont.

Marie-Anne Drienne, âgée de 76 ans, sans prof., faub. Ste.-Marguerite,
veuve de Pierre Francis.

Marie-Françoise-Josephine Dupont, âgée de 50 ans, sans prof., rue Sa-
lamaude, épouse de Louis-Joseph Krohs.

Elisabeth Libert, âgée de 39 ans, sans prof., rue Bergère.

Mariages 1; savoir:

François Muselle, ouvrier serrurier, faub. Ste.-Walburge, et Marie-
Elisabeth Deharenht, journalière, même faubourg.

ANNONCES ET AVIS DIVERS.

MAGASIN DE MEUBLES EN ACAJOU, rue Pont-d'Avroi, n° 533.

G. LEGRAND, donne avis qu'il a un assortiment de beaux meubles
qu'il vend à des prix modérés. — Quartier garni à louer, même n°.

A vendre au n° 795, rue Basse-Sauvinière, un superbe forté
à trois cordes, six octaves et quatre pédales, tout neuf, ven-
nant directement de Vienne; il est en bois d'amboine et d'a-
horn, qui sont d'une rareté et d'une valeur triple à l'acajou;
impossible de rien voir de plus beau et mieux fini; sa bonté
répond à sa beauté.

A vendre aussi un beau tableau, des guitares, archets de
violon et véritable eau de Cologne, au-dessous du prix de
fabrique.

Le Sr. DOUFFET, gérant d'affaires, chargé par des personnes de cette ville de suivre la rentrée de créances à charge d'émigrés français et d'autres objets, offre ses services aux personnes qui auraient des affaires à régler à Paris. Il partira vers la fin de ce mois et sera de retour vers le 20 juillet prochain; on pourra lui adresser, franc de port, toutes lettres ou commissions jusqu'au 15 dudit mois de juillet, rue des Cannelles, numéro 15, à Paris.

Vente de foins et regains.

Le vendredi premier juillet, à dix heures du matin, le notaire BERTRAND vendra aux enchères, en son étude place St. Pierre, les foins et regains croissant sur la prairie nommée les 6 bonniers du prince, située en Droixhe, commune de Jupille. La vente se fera en 6 lots; ensuite ils seront réunis en un seul pour être adjugés au plus offrant, aux conditions à préférer.

A vendre au n° 33, Pont-d'Ile, vitrines et entre-deux vitrés.

DERBAUCOURT, rue Neuvise, au Sauveur, achète couronnes louis légers, et toutes monnaies quelconques.

Un jeune homme de bonne famille, de 24 à 25 ans, désire trouver de l'occupation dans une maison de commerce. S'adresser au bureau de cette feuille.

Une cuisinière, connaissant son état, s'offre pour donner des dîners en ville. S'adresser rue devant les Carmes, n° 385.

A louer présentement une partie d'une maison de campagne, sise à Chokier, sur la grande route de Liège à Huy, composée de 4 pièces en bas, 2 au 1^{er} étage, beau grenier, cave et écurie. On y joindra, si on le désire, jardin et prairie. S'adresser au n° 69, faubourg St^e Marguerite, où est à louer à des personnes tranquilles, un grand jardin, et un quartier entièrement séparé, donnant sur le jardin, jouissant de toutes les commodités.

M. BERRYER, marchand orfèvre, à la Couronne de roses, sur le Marché, à Liège, achète les couronnes, kopstuks, louis vieux, louis de fabrique, ducats, carlins, souverains, et les médailles romaines en or et argent, à un prix avantageux.

VENTE PAR AUTORITÉ DE JUSTICE.

Le vingt-sept juin 1825, aux dix heures du matin, sur la place du Marché de Liège, il sera procédé à la vente au plus offrant et dernier enchérisseur, de meubles et effets, consistant en tables, chaises, commodes, secrétaires, garde-robes et autres objets. Le tout sera payé argent comptant.

() Lundi 4 juillet 1825 et jours suivants, à deux heures de relevée, les héritiers bénéficiaires de Jean-Henri-François Bodson feront vendre aux enchères, à sa maison sise à Liège, sur la Batte, n° 1089, par le ministère du notaire PAQUE, les marchandises en fer de fonte, les meubles et effets dont le détail suit :

Ledit jour et le lendemain on vendra les chaudières, chaudrons, marmites, coquemars, casseroles, boîtes pour voitures, pots à colle, mortiers, poêles à échauffer, de toute qualité, poêles à frirer, etc.; quatre canons et leurs affûts, un grand coffre-fort, 16,000 livres des Pays-Bas de fer de fonte et fer battu.

Le 3^e jour (mercredi) on vendra les meubles, consistant en pendules, tables, chaises, garde-robes, commodes, buffets, bois de lit, linges, literie, montres en or, services et autres objets en argent, et tous ustensiles de ménage.

Les créanciers de ladite succession sont invités à remettre audit notaire PAQUE les titres de leurs créances, et les débiteurs à lui verser ce qu'ils doivent.

Beau cheval de race étrangère à vendre, à la fabrique de tabac place St. Lambert, n° 9.

On demande une cuisinière d'un âge mûr, munie de bons certificats. S'adresser chez les D^{l^{les}} MAHOUX et de SARTORIUS.

(429) Par exploit de l'huissier André-Nicolas Salme, en date du 20 juin mil huit cent vingt-cinq, enregistré le 22 même mois, dont copies ont été affichées à la principale porte de l'auditoire du tribunal de première instance séant à Liège, et d'autres copies remises à M. Dethier, substitut du procureur du roi près ledit tribunal, lequel a visé l'original, Marie-Josphine Halleux, veuve de Barthelemi-François-Joseph Fraipont, réalliée à Emile-Joseph Sacré, adjudant de la maréchaussée royale, et ce dernier même qui l'autorise, tous deux domiciliés à Liège, rue Hors-Château, pour lesquels M^e GALAND, avoué, dûment patenté, continue d'occuper, ont fait signifier à Catherine Adam, veuve de François-Joseph Lecloux, et à François-Joseph Lecloux, son fils, demeurant ci-devant à Thimister, et dont les profession, domicile et résidence actuels sont inconnus, copie d'un jugement rendu contre ces derniers par défaut par le susdit tribunal, le premier juin mil huit cent vingt-cinq, enregistré le quatorze du même mois.

Signé André Nicolas Salme, huissier.

Pour extrait conforme,

GALAND, avoué.

(419) A vendre de gré-à-gré, et ensemble ou séparément, au vœu des amateurs.

1^o Un fourneau à fondre la mine de fer, situé à Wépion, à une lieue de Namur, sur la route de cette ville à Dinant, avec les mines y déposées et celles extraites, et emplacement pour un bockar qui existait encore il y a peu d'années;

2^o Une forge à deux affineries, chaudière et bockar, située à Burnot, à deux lieues et demie de Namur, à cinq minutes de la route de cette dernière ville à Dinant;

3^o La moitié d'une fonderie, située audit Burnot, joignant la Mense et ladite route;

Le tout très-avantageusement placé pour approvisionnement ayant de vastes magasins et habitations pour maître et facteurs, aux deux premières usines, jardin, verger, bois et autres morceaux de terrain;

S'adresser à M. l'avocat SIMON, rue des Fossés fleuris n° 417, à Namur.

J. J. PICARD, négociant en vins et épiceries, n. 39, rue des Mineurs, reçoit, contre marchandises, toutes les pièces d'or et d'argent au taux fixé par les décrets des 18 août et 12 septembre 1810.

A louer pour la St-Jean un beau et vaste quartier, Place Verte, n° 42.

() La maison, sise à Liège, rue St. Hubert, ou au commencement de celle Mont-St. Martin, n° 604, sera définitivement vendue aux enchères, par le ministère et en l'étude du notaire PAQUE, le lundi 4 juillet 1825, à 3 heures de relevée.

Le même notaire est chargé de vendre, de gré à gré, une pièce de prairie bien plantée d'arbres à fruits, contenant 65 perches 391 palmes, (15 verges) située à Alleur, en lieu dit Alvalée. Le tout aux conditions qu'on peut voir chez lui.

Samedi 2 juillet, à deux heures et demie, on vendra aux lieux accoutumés, les foins croissant sur les îles de Colonster, par portions ou autrement.

() Les héritiers bénéficiaires de feu Lambert Jaymaert ou Jamart, propriétaire cultivateur de Jenette, invitent tous les créanciers de cette succession à remettre copie de leurs titres en mains de M. l'avocat PUTZEYS, rue Fond saint Servais, n° 479.

(411) Vendredi, premier juillet 1825, aux quatre heures après midi, il sera procédé, par le ministère du notaire LAMBRON, à la vente aux enchères d'une maison de commerce, n. 598, dans le meilleur état possible, sise rue Vinave d'Isle, à Liège; elle est composée de huit pièces à feu, avec cour, pompe, citerne, cuisine et grenier.

Cette vente aura lieu chez M. Matelot, rue Dragon-d'Or à Liège, hôtel portant l'enseigne du Grand Cerf, et le n. 673.

S'adresser, pour les conditions de la vente, au n. 598, rue Vinave d'Isle et au dit numéro.

CIRAGE ANGLAIS de la maison ROBERT WARRENS, de LONDRES.

Les qualités estimables de cette composition lui ont valu depuis nombre d'années, dans la Grande-Bretagne et les principales villes du royaume, la préférence sur les autres compositions de ce genre.

Le seul dépôt de ce cirage dans cette province, se trouve en cette ville chez le Sr. SALKIN, rue du Pont-d'Avroy. Il est maintenant assorti dans toutes les grandeurs de barils qu'il continue de vendre à prix fixe.

Joli quartier garni à louer avec l'agrément d'un beau jardin, rue Pierreuse, n° 222.

M. WALTERY, persistant dans la résolution de se retirer du commerce, donne avis qu'il vient de quitter la maison n° 64, rue sous la petite Tour, et qu'il continue, dans celle joignant, n° 63, la vente de ses aunages, lesquels sont encore en grande quantité, et sont fixés aux prix les plus modiques.

Hôtel d'Orange, à Spa. — F. V. RIGAUX, fils,

A l'honneur de prévenir MM. les étrangers, qu'ils trouveront chez lui bonne table d'hôte et particulièrement, vins de toute qualité et liqueurs, des appartements vastes et commodes, des écuries et remises. Il donne à manger en ville et à la campagne.

A VENDRE

Une belle et grande maison, sise rue Agimont, près le nouvel hôtel du gouvernement, à Liège, construite presque à neuf, et dans le meilleur état possible, avec jardin, cour, remise et écurie. L'acquéreur aura pour le paiement toutes les facilités désirables. S'adresser chez M^e PARMENTIER, notaire, place de la Comédie, n° 784, à Liège.

TRIBUNAL DE COMMERCE DE LIÈGE.

Le syndic définitif nommé à la faillite de la veuve Philippe-Joseph Listray, ci-devant fabricante de draps en la commune de Battice, invite messieurs les créanciers de ladite faillite, à se réunir le deux juillet prochain, à trois heures de relevée, au local dudit tribunal de commerce, pour y recevoir, sous la présidence du juge-commissaire, le compte qui sera présenté par le syndic, et prendre part, dans la proportion de leurs créances vérifiées, à la répartition à faire.